



SYNDICAT
DU PERSONNEL DE L'UIT

Le 9 Novembre 2018

SYND.AG.ORD.2018-5

Actions futures du Syndicat

Le comité :

1. Suivra le développement de l'appel au TAOIT concernant le sujet des « Paycuts » et fournira son support.
2. Continuera sa collaboration avec le Conseil du Personnel.
3. Continuera de travailler pour aboutir à la reconnaissance pleine et entière du Syndicat.
4. Participera au Conseil de la FICSA 2019 et continuera à travailler avec les représentations du personnel des autres organisations du système commun des Nations Unies.
5. Organisera l'élection des membres comité du syndicat pour la mandature 2020-2021 courant novembre/décembre 2019.
6. Continuera de veiller à l'équilibre des contrats d'assurance complémentaire Santé, Incapacité de travail, Europe Assistance et évolution des prestations.
7. Veillera au maintien de la qualité de notre contrat juridique pour une défense de qualité de nos membres.